RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00320
Numéro SIREN : 533 730 651
Nom ou dénomination : AB2M (Agri Bio Energie Méthanisation du Maine)

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 5634

Greffe du tribunal de commerce de Laval
CS 415 - 12 Allée de la Chartrie 53004 LAVAL CEDEX
Téléphone : 0243597080 - E-mail : rcs@greffe-tc-laval.fr
www.greffe-tc-laval.fr - www.infogreffe.fr

MCV/2011 B 00320
CER FRANCE
185 IMPASSE AMPÈRE
ZI LA PEYENNIÈRE
53100 MAYENNE

Nos références : MCV/2011 B 00320

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : AB2M (Agri Bio Energie Méthanisation du Maine)

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

LA TOUCHE
53300 AMBRIÈRES-LES-VALLÉES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 533730651 R.C.S Laval

Le greffier soussigné constate le 02/08/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/5634, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 19/10/2021
Le greffier
Maître Patrick GUICHAOUA



SAS AB2M
LA TOUCHE

53300 AMBRIERES LES VALLEES

COMPTES ANNUELS DEPOT AU GREFFE

Exercice au 31/12/2020

Comptes certifiés conformes par le Président

Agence
RUE PIERRE ET MARIE CURIE

53700 VILLAINES
02.43.03.70.89

530603179 - 140 - 10028
301185

CERFRANCE
entreprendre, ensemble

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	374 649		374 649	374 649
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**374 649**		**374 649**	**374 649**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 848 901		2 848 901	3 061 731
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	204 352		204 352	43 140
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 053 253**		**3 053 253**	**3 104 870**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 427 902**		**3 427 902**	**3 479 519**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	518 500	518 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 550	11 550
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	54 046	30 487
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	891 986	444 368
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**32 911**	**471 177**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 508 993**	**1 476 082**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45	28
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 902 270	1 946 614
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776	7 596
Dettes fiscales et sociales	5 819	49 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**1 918 909**	**2 003 437**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**3 427 902**	**3 479 519**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 918 909	2 003 437
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	45	28
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				600 000
Chiffre d'affaires net				**600 000**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			70	1 406
Total produits d'exploitation (I)			**70**	**601 406**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 664	7 631
Impôts, taxes et versements assimilés				261
Salaires et traitements				
Charges sociales			57	48
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 200	5 249
Total charges d'exploitation (II)			**15 920**	**13 189**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-15 850**	**588 217**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			195 708	184 905
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**195 708**	**184 905**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			107 460	89 566
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**107 460**	**89 566**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**88 248**	**95 339**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**72 398**	**683 556**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices (X)	39 487	212 379
Total des produits (I+III+V+VII)	**195 778**	**786 311**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**162 867**	**315 134**
BENEFICE OU PERTE	**32 911**	**471 177**
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	57	1 395

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB2M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 427 902 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 911 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/05/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La convention d'avances en comptes courants entre les actionnaires de la SAS AGRIMAINE (SAS AB2M, MERIDIAM RCF) et la SAS AGRIMAINE elle-même s'est poursuivie.
Il n'y a pas eu d'apport en compte courant supplémentaire au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Le montant global des apports en compte courant de la SAS AB2M s'élève à un montant de 2 749 999 euros.
Ces apports en compte-courant sont rémunérés comme indiqué dans les termes de la convention d'avances en compte-courant, à un taux de 7%, soit 195 708 euros au titre de l'année 2020.

L'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2020 a décidé de poursuivre la rémunération des sommes laissées par chaque associé sur un compte courant ouvert à son nom. La rémunération est fixée au taux fixe brut annuel de 6% pour l'exercice ouvert à compter du 1er Janvier 2020.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	374 649			374 649
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**374 649**			**374 649**
ACTIF IMMOBILISE	**374 649**			**374 649**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

Dépréciation des titres de participation :
Les comptes de la SAS AGRIMAINE METHANISATION, au 31/12/2020, laissent apparaître un déficit comptable de 676 426 euros.
Pour autant, aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SAS AGRIMAINE METHANISATION 53300 AMBRIERES L	666 700	-525 020	60,00	-676 426
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	374 649	374 649	2 749 999		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation :
- Participations : 374 649 € (40 000 actions de la SAS AGRIMAINE)
- Créances rattachées à des participations : 2 749 999 €
- Créances clients et comptes rattachés : 0 €

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 848 901 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 848 901	2 848 901	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**2 848 901**	**2 848 901**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers : produits à recevoir	98 389
Total	**98 389**

Le poste "Divers, produits à recevoir" est composé des intérêts courus sur les avances en compte-courant associé au profit de la SAS AGRIMAINE.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 518 500,00 euros décomposé en 1 037 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions ordinaires	932			932
Actions à droits de vote multiple	105			105
TOTAL	**1 037**			**1 037**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 918 909 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	45	45		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776	10 776		
Dettes fiscales et sociales	5 819	5 819		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 902 270	1 902 270		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 918 909**	**1 918 909**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 902 270			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 898 880 euros.

Le montant des comptes courants associés s'élèvent à 1 794 810 € au 31 Décembre 2020, auquel s'ajoute les intérêts courus pour un montant de 107 460 € (rémunération des apports effectués en 2017 au taux de 6%).

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	10 776
Intérêts courus à payer	45
Personnel charges à payer	5 178
Charges à payer	119
Etat : charges à payer	522
Total	**16 639**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Autres produits d'exploitation		57
Total		**57**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 31%	
Taux Normal - 28 %	120 604
Taux Réduit - 15 %	38 120
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

AB2M (Agri Bio Energie Méthanisation du Maine)
Société par Actions Simplifiée
au capital social de 518 500 €uros
Siège social : "La Touche"
53300 AMBRIERES LES VALLEES
RCS LAVAL N° 533 730 651

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 17 JUIN 2021
(Approbation des comptes annuels clos le 31/12/2020)

QUATRIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de cet exercice social de la société s'élevant à **32 911,00 euros,** de la manière suivante :

Origine :

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 32 911.00 €

Affectation :

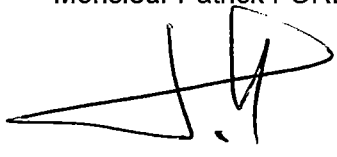
Dotation à la réserve légale : 1 646.00 €

Dotation au compte "Réserves autres " : 31 265.00 €
Après cette affectation, le montant de la réserve légale ressortira à 55 692 € et le montant du compte "Réserves autres " s'établira, quant à lui, à la somme de 923 251.02 €.

Conformément aux dispositions de l'article 246 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme par le Président
Monsieur Patrick FORET



SODEFI AUDIT

AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. AB2M

La Touche
53300 AMBRIERES LES VALLEES

RAPPORTS – Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Certifié conforme par le Président

SODEFI AUDIT

LAVAL - Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25 - Fax 02 43 59 25 20
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

Didier POTRAIS
Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Nathalie PAILLARD
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

S.A.S. AB2M
au capital de 518 500 euros
Siège social : La Touche
53300 AMBRIERES LES VALLEES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	3
Rapport spécial	21

SODEFI AUDIT

Didier POTRAIS
Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Nathalie PAILLARD
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

LAVAL - Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25 - Fax 02 43 59 25 20
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

S.A.S. AB2M
au capital de 518 500 euros
Siège social : La Touche
53300 AMBRIERES LES VALLEES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

S.A.S. AB2M
Siège social : La Touche, 53300 AMBRIERES LES VALLEES
Capital social : 518 500 euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société AB2M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS AB2M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur

leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Faits caractéristiques » de l'annexe décrit les faits majeurs intervenus aux cours de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sans dépréciation, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

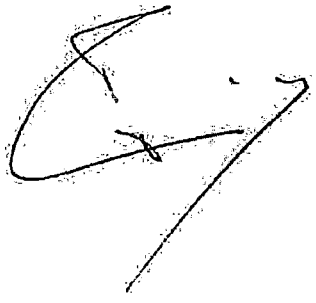
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 02 juin 2021.

SODEFI AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Représentée par Didier POTRAIS



Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	374 649		374 649	374 649
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**374 649**		**374 649**	**374 649**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 848 901		2 848 901	3 061 731
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	204 352		204 352	43 140
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 053 253**		**3 053 253**	**3 104 870**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 427 902**		**3 427 902**	**3 479 519**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	518 500	518 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 550	11 550
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	54 046	30 487
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	891 986	444 368
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**32 911**	**471 177**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 508 993**	**1 476 082**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45	28
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 902 270	1 946 614
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776	7 596
Dettes fiscales et sociales	5 819	49 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**1 918 909**	**2 003 437**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 427 902	3 479 519
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 918 909	2 003 437
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	45	28
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				600 000
Chiffre d'affaires net				**600 000**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			70	1 406
Total produits d'exploitation (I)			**70**	**601 406**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 664	7 631
Impôts, taxes et versements assimilés				261
Salaires et traitements				
Charges sociales			57	48
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 200	5 249
Total charges d'exploitation (II)			**15 920**	**13 189**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-15 850**	**588 217**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			195 708	184 905
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**195 708**	**184 905**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			107 460	89 566
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**107 460**	**89 566**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**88 248**	**95 339**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**72 398**	**683 556**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices (X)	39 487	212 379
Total des produits (I+III+V+VII)	**195 778**	**786 311**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**162 867**	**315 134**
BENEFICE OU PERTE	**32 911**	**471 177**
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	57	1 395

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB2M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 427 902 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 911 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/05/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La convention d'avances en comptes courants entre les actionnaires de la SAS AGRIMAINE (SAS AB2M, MERIDIAM RCF) et la SAS AGRIMAINE elle-même s'est poursuivie.
Il n'y a pas eu d'apport en compte courant supplémentaire au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Le montant global des apports en compte courant de la SAS AB2M s'élève à un montant de 2 749 999 euros.
Ces apports en compte-courant sont rémunérés comme indiqué dans les termes de la convention d'avances en compte-courant, à un taux de 7%, soit 195 708 euros au titre de l'année 2020.

L'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2020 a décidé de poursuivre la rémunération des sommes laissées par chaque associé sur un compte courant ouvert à son nom. La rémunération est fixée au taux fixe brut annuel de 6% pour l'exercice ouvert à compter du 1er Janvier 2020.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	374 649			374 649
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**374 649**			**374 649**
ACTIF IMMOBILISE	**374 649**			**374 649**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

Dépréciation des titres de participation :
Les comptes de la SAS AGRIMAINE METHANISATION, au 31/12/2020, laissent apparaître un déficit comptable de 676 426 euros.
Pour autant, aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SAS AGRIMAINE METHANISATION 53300 AMBRIERES L	666 700	-525 020	60,00	-676 426
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	374 649	374 649	2 749 999		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation :
- Participations : 374 649 € (40 000 actions de la SAS AGRIMAINE)
- Créances rattachées à des participations : 2 749 999 €
- Créances clients et comptes rattachés : 0 €

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 848 901 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 848 901	2 848 901	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**2 848 901**	**2 848 901**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers : produits à recevoir	98 389
Total	**98 389**

Le poste "Divers, produits à recevoir" est composé des intérêts courus sur les avances en compte-courant associé au profit de la SAS AGRIMAINE.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 518 500,00 euros décomposé en 1 037 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions ordinaires	932			932
Actions à droits de vote multiple	105			105
TOTAL	1 037			1 037

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 918 909 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	45	45		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776	10 776		
Dettes fiscales et sociales	5 819	5 819		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 902 270	1 902 270		
Produits constatés d'avance				
Total	1 918 909	1 918 909		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 902 270			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 898 880 euros.

Le montant des comptes courants associés s'élèvent à 1 794 810 € au 31 Décembre 2020, auquel s'ajoute les intérêts courus pour un montant de 107 460 € (rémunération des apports effectués en 2017 au taux de 6%).

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	10 776
Intérêts courus à payer	45
Personnel charges à payer	5 178
Charges à payer	119
Etat : charges à payer	522
Total	**16 639**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Autres produits d'exploitation		57
Total		**57**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 31%	
Taux Normal - 28 %	120 604
Taux Réduit - 15 %	38 120
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Conséquences de l'événement Covid19

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SODEFI AUDIT

Didier POTRAIS
Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Nathalie PAILLARD
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

LAVAL - Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - B.P. 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25 - Fax 02 43 59 25 20
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

S.A.S. AB2M
au capital de 518 500 euros
Siège social : La Touche
53300 AMBRIERES LES VALLEES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

S.A.S. AB2M
Siège social : La Touche, 53300 AMBRIERES LES VALLEES
Capital social : 518 500 euros

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société AB2M,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 26 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- *Compte-Courant*

Entité intéressée :	SAS AGRIMAINE METHANISATION
Nature :	Signature d'une convention de compte courant entre les sociétés AB2M, AGRIMAINE METHANISATION et MERIDIAM RCF. Les avances de trésorerie sont rémunérées au taux de 7 %.
Modalités :	Montant pris en produits : 195 708 €.

Personnes intéressées :	Les associés
Nature :	La société AB2M rémunère les avances en compte courant faites par l'ensemble des associés. Les avances de trésorerie sont rémunérées au taux de 6 %.
Modalités :	Montant pris en charges : 107 460 €.

Fait à Laval, le 2 juin 2021

SODEFI AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Représentée par Didier POTRAIS